



Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/24/0182 du 10 juillet 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde à l'Administration des ponts & chaussées la réalisation de sondages géotechniques en zone de protection des eaux souterrains dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable PC 12 à Hagen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Sammy Wagner Bourgmestre Steinlor Steinlor

Andres Castro Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du2..4...Jull....2024

Steinfort, le2.4. JUIL 2024

Le bourgmestre

Le secrétaire communal C.